



V E R S
MAIRIE

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le 30/09/2022

SLO

ID : 074-217402965-20220916-A2022_081-AI

**A2022_081 : ARRETE RELATIF A L'UTILISATION ET A L'OCCUPATION
TEMPORAIRE
DU DOMAINE PUBLIC ET AU STATIONNEMENT**

Le Maire de la commune de VERS,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,
- Vu le Code de la route,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n°D2015_028 du 7 mai 2015, fixant le montant des redevances à percevoir au profit de la commune pour l'occupation du domaine public communal par les associations communales,
- Vu la demande du Comité des fêtes de Vers, en collaboration avec l'équipe municipale, qui sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'organiser un service de petite restauration pour « Octobre rose » le week-end du 8 et 9 octobre 2022 sur le parking de l'école, dénommé Place des Quatre Jeudis,
- Considérant qu'il convient de réglementer le stationnement,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le demandeur est autorisé à occuper le parking Place des Quatre Jeudis en vue d'organiser « Octobre rose ».

ARTICLE 2 : Le parking sera fermé au stationnement à compter du samedi 8 octobre à 7h jusqu'au dimanche 9 octobre à 20h.

ARTICLE 3 : La présente autorisation est accordée à titre gratuit, précaire et révocable.

ARTICLE 4 : Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune de Vers fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

ARTICLE 5 : Le demandeur devra se conformer à toutes les obligations légales applicables en la matière.

ARTICLE 6 : Le Maire et la Police Municipale Pluricommunale du Vuache sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à :

- Brigade de Gendarmerie de Valleiry,
- Police Municipale Pluricommunale du Vuache,
- Comité des fêtes de Vers.

Fait à Vers le 16 septembre 2022
L'adjoint au Maire,
Philippe DUPRAZ

